

## L'Organisation Todt en France (1940-1944)

Rémy Desquesnes

Desquesnes Rémy. L'Organisation Todt en France (1940-1944). In: Histoire, économie et société. 1992, 11e année, n°3. Stratégies industrielles sous l'occupation. pp. 535-550.

[Voir l'article en ligne](#)

Résumé Successeur de la société des Reichsautobabnen à qui avait été confiée la réalisation du programme d'autoroutes, l'Organisation Todt créée par Hitler, en 1938, avait à l'origine pour mission d'élever en un temps record un rempart bétonné sur la frontière occidentale du Reich. Nullement conçue comme une entreprise d'état mais plutôt comme un état-major de direction, l'Organisation était chargée de passer des marchés avec les firmes privées, de ravitailler les chantiers en matériaux et en main-d'œuvre et de contrôler l'avancement des travaux. Après l'ouverture des hostilités, considérée comme un corps auxiliaire de la Wehrmacht, l'édifiait, en bordure du littoral, batteries d'artillerie à longue portée, abris pour sous-marins, aérodromes, stations radar et, à partir du printemps de 1942, les 15 000 bunkers du Mur de l'Atlantique. Pour respecter les délais fixés par Hitler, l'agence de construction du Reich mobilisait les plus puissantes entreprises de travaux publics d'Allemagne et des pays occupés ainsi qu'une abondante main-d'œuvre. Constituant l'un des organes les plus efficaces de la machine de guerre hitlérienne, l'Organisation Todt demeure par ses dimensions, par l'ampleur de ses travaux et par ses réalisations techniques spectaculaires massivement exploitées par la propagande, une institution unique dans l'histoire.

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

# L'ORGANISATION TODT EN FRANCE (1940-1944)

par Rémy DESQUESNES

## Résumé

Successor de la société des *Reichsautobahnen* à qui avait été confiée la réalisation du programme d'autoroutes, l'Organisation Todt créée par Hitler, en 1938, avait à l'origine pour mission d'élever en un temps record un rempart bétonné sur la frontière occidentale du Reich. Nullement conçue comme une entreprise d'état mais plutôt comme un état-major de direction, l'Organisation était chargée de passer des marchés avec les firmes privées, de ravitailler les chantiers en matériaux et en main-d'œuvre et de contrôler l'avancement des travaux. Après l'ouverture des hostilités, considérée comme un corps auxiliaire de la *Wehrmacht*, l'OT édifiait, en bordure du littoral, batteries d'artillerie à longue portée, abris pour sous-marins, aérodromes, stations radar et, à partir du printemps de 1942, les 15 000 bunkers du Mur de l'Atlantique. Pour respecter les délais fixés par Hitler, l'agence de construction du Reich mobilisait les plus puissantes entreprises de travaux publics d'Allemagne et des pays occupés ainsi qu'une abondante main-d'œuvre. Constituant l'un des organes les plus efficaces de la machine de guerre hitlérienne, l'Organisation Todt demeure par ses dimensions, par l'ampleur de ses travaux et par ses réalisations techniques spectaculaires massivement exploitées par la propagande, une institution unique dans l'histoire.

## Abstract

The successor of the *Reichsautobahnen* which had been in charge of the realization of the highways programm, the Organization Todt created by Hitler in 1938, had originally the mission of raising in a quick time a concreted rampart on the occidental border of the Reich. Not at all conceived like a firm of state but rather like a staff headquarters of direction, the OT was in charge of making deals with private firmes, of providing the building sites with materials, the labour and also checking the progress of works. After the beginning of the hostilities, the OT regarded like an auxiliary corps of the *Wehrmacht* built, alongside the coast range batteries, shelters for submarines, airfields, radar stations and, from the spring of 1942, the 15 000 bunkers of the Atlantic Wall. To respect the time limits fixed by Hitler, the Organisation mobilised the most powerful civil engeneering firms of the Reich and of the occupied countries as well as an abundant labour. Composing one of the most efficient organ of the Hitlerian war machine, the OT remains by its dimensions, the extend of its works and by its technical realizations exploited in mass by the propaganda, an unique institution in the history.

Parmi les recherches en rapport avec l'histoire de la Seconde guerre mondiale, bien peu sont consacrées aux questions logistiques notamment, du côté allemand, à l'Organisation Todt. Pourtant, par l'importance de ses travaux, cette grande agence chargée de réaliser les projets de construction militaire du Reich occupe une place capitale dans la conduite et le prolongement de la guerre. Ayant déjà édifié en un temps

record le *Westwall* (ou ligne *Siegfried*) avant le déclenchement des hostilités, l'Organisation Todt devait, par la suite, montrer sur tous les théâtres d'opérations une inlassable activité construisant routes, ponts, emplacements de batterie d'artillerie, abris sous sous-marins, aérodromes, galeries souterraines, ouvrages fortifiés, bases de lancement de fusées, réparant ports, canaux, barrages hydroélectriques ou mettant à écartement standard des centaines de kilomètres de voies ferrées. Todt avait même prévu, une fois la victoire acquise, de prolonger le réseau autoroutier du Reich jusqu'à la côte atlantique, de relier par une voie à grande circulation le Cap Nord à Constantinople et de procéder à travers le bassin aquitain au percement d'un second canal de Suez joignant la Méditerranée à l'Atlantique. Jamais, depuis les Romains, n'avait été entrepris ou envisagé à l'échelle du continent européen un programme de travaux aussi colossal !

A quel moment l'Organisation fondée par Todt apparaît-elle dans la hiérarchie administrative du Reich ? Quel était le statut de cette nouvelle institution tout à fait caractéristique du régime hitlérien ? Quelles étaient les relations de l'Organisation Todt avec les entreprises de travaux publics allemandes et avec celles des pays occupés ? Quels sont les grands chantiers ouverts, sur le front Ouest, entre 1940 et 1944 et d'où provenait l'abondante main-d'œuvre contrainte de construire des bunkers en série ?

C'est à ces diverses questions que répondra cet article consacré à l'un des hauts lieux de la collaboration économique et à l'un des organes les plus efficaces de la machine de guerre hitlérienne.

#### UNE NEUE INSTITUTION (une nouvelle institution)

Nullement anticapitaliste, le régime national-socialiste n'entendait pas se substituer à l'initiative privée en procédant à un vaste plan de nationalisations et en se faisant lui-même producteur<sup>1</sup>. Le nouvel ordre économique imposé à l'Allemagne par Hitler, à partir de 1934, visait à remplacer le libéralisme d'antan par un système hybride qui, tout en conservant les avantages de la libre entreprise, faisait passer sous l'autorité de l'état les grandes branches d'activité ainsi que la répartition des matières premières industrielles. Avec l'économique, désormais, subordonné au politique, l'intérêt de la nation l'emportait sur celui des grands groupes capitalistes ou, pour reprendre le slogan de l'époque *Gemeinnutz vor Eigennutz* (l'intérêt collectif avant l'intérêt particulier). Pour mettre au pas les entreprises et réaliser les objectifs ambitieux fixés par le Führer, la nouvelle organisation économique prévoyait la mise en place, entre le gouvernement et les unités de production autoritairement regroupées dans des unions professionnelles, de courroies de transmission chargées d'une fonction de mobilisation, d'encadrement, d'impulsion et de contrôle. Dans le secteur vital des travaux publics dont les 4 000 entreprises avaient été rassemblées dans le *Wirtschaftsgruppe 16* (groupe économique n°16), Hitler fondait la *Reichsautobahn* (agence chargée du programme des autoroutes), puis, l'Organisation Todt<sup>2</sup>. Créée à la fin du mois de juin 1933 et confiée à l'ingénieur des ponts et chaussées F. Todt, l'un des premiers compagnons de Hitler, la *Reichsautobahn* devait remplir sa tâche avec succès. Après cinq ans d'activité, l'agence avait réussi cette performance non négligeable d'avoir construit

3 000 kilomètres d'autoroutes, d'en avoir mis 2 000 autres en chantier et d'être devenue le plus grand employeur du Reich<sup>3</sup>. Lorsqu'au printemps de l'année 1938, il fut question de construire sur la frontière occidentale du Reich le *Westwall*, Hitler, impressionné par l'exploit réalisé par la combinaison mise au point par Todt pour l'édification des autoroutes, se tournait tout naturellement vers son ingénieur-miracle. Pour mener à bien ces travaux militaires de grande dimension sur un rythme accéléré, dont la réalisation avait été primitivement confiée au génie de la *Wehrmacht*, Todt mettait sur pied une *neue Institution* à laquelle il donnait son nom<sup>4</sup>. Reprenant, tout en l'amplifiant, le système inauguré avec les autoroutes, la nouvelle structure mise en œuvre n'était nullement conçue comme une administration traditionnelle ou comme une entreprise d'état mais plutôt comme un appareil de direction jouissant à l'intérieur du Reich, de larges compétences et d'une grande indépendance. Ni véritable ministère, ni entreprise publique, l'Organisation Todt *dem Reichskanzler direkt unterstellt* (directement subordonnée au chancelier du Reich) était un instrument d'intervention exceptionnel auquel était confié *einen ganz speziellen planungs-und-Organisationsauftrag* (une mission spécifique d'organisation et de planification<sup>5</sup>. Intermédiaire entre le gouvernement du Reich et l'industrie privée de la construction, la véritable fonction de l'Organisation Todt *als staatlicher Auftraggeber* (en tant que mandant de l'Etat) était de recruter au sein du *Wirtschaftsgruppe 16* des entreprises compétentes, de passer des marchés avec elles, de ravitailler les chantiers en *Baustoffe* (matériaux de construction) et en *Arbeitskräfte* (main-d'œuvre) et de surveiller l'avancement de l'ensemble du programme de travaux. Lui incombait, également, le soin de résoudre les problèmes de transport, de ravitaillement et d'hébergement dans des camps itinérants des centaines de milliers d'ouvriers engagés sur ses chantiers.

Considéré à l'instar d'un ministre ordinaire comme une *Oberste Reichsbehörde* (autorité suprême du Reich), Todt avait le pouvoir d'exercer, en vertu du décret relatif au service dû à l'Etat, des droits de réquisition près des entreprises privées de construction et près des ouvriers du bâtiment<sup>6</sup>. Au total, l'appareil créé par l'ingénieur de Hitler se présentait comme *eine eigenartige Mischung von Behörde und wirtschaftlichem Management* (un singulier mélange d'administration et de management économique)<sup>7</sup>. Responsable de l'exécution d'une mission militaire d'une importance particulière dont le caractère prioritaire était souligné par une subordination directe au Führer, échappant au contrôle de l'administration officielle, ne dépendant pour son budget que de la chancellerie du Reich, Todt disposait, au sein du gouvernement de l'Allemagne, d'une position exceptionnelle. Avec le *Reichsarbeitsdienst* (Service du travail) et la SS, l'agence de construction fondée par l'ingénieur favori du Führer constituait *...einer der bedeutendsten Sonderorganisationen des Hitler-Staates* (une des plus importantes organisations spéciales de l'état hitlérien). Véritable *Staat im Staate* (état dans l'état), l'Organisation Todt était un «organe typique de l'exécutif spécial extraordinaire placé directement sous les ordres du Führer et en marge du véritable gouvernement du Reich»<sup>8</sup>. A la tête de cette organisation était placée une direction générale baptisée OT-Zentrale (OT-Z, Berlin) confiée, de 1938 à 1945, à l'ingénieur Xaver Dorsch. Comme Todt, Dorsch, l'un des plus anciens membres du NSDAP, faisait partie du cercle des familiers de Hitler. Après que Todt eut été nommé, en février 1940, *Reichsminister für Bewaffnung und Munition* (ministre du

Reich pour les armements et les munitions) l'Organisation Todt, tout en conservant d'importants pouvoirs et une relative liberté, devenait un département de ce ministère. Il en sera de même, à partir de février 1942, sous Speer.

#### L'ORGANISATION TODT SUR LE FRONT OUEST

Pour son déploiement sur le terrain, l'Organisation Todt, à l'instar de la *Wehrmacht*, devait mettre en place, sur chaque grand théâtre d'opérations, un commandement général auquel étaient subordonnés divers états-majors locaux. Sur le front Ouest (Pays-Bas, Belgique, France), ce commandement général était installé, à Paris, en octobre 1941. Il se substituait au bureau de direction dénommé *OT-Einsatz-Westküste* (zone d'intervention de l'OT-côte Ouest), situé, depuis la fin de l'année 1940, à Lorient, d'où il organisait la construction des bases sous-marines. Baptisé *Einsatzgruppe West* (ou *EG. West*, Groupe d'intervention Ouest), le nouvel état-major général, situé à Paris, était confié à l'*Oberbaudirektor Weiss*. Cet ingénieur qui avait dirigé la construction des grosses batteries d'artillerie lourde du Pas-de-Calais, au cours de l'été de 1940 était directement subordonné à Xaver Dorsch, chef de l'OT-Zentrale (Berlin), lui-même responsable devant Todt, puis Speer. Pour remplir sa tâche, le chef de l'*EG. West* disposait, d'un état-major central dont les divisions les plus importantes étaient la *Leitung*, le *Baubüro*, le *Nachschub*, la *Frontführung* et la *Verwaltung*. Avec ses multiples bureaux : *Vertragswesen* (contrats), *Preisbildung* (contrôle des prix), *Firmeneinsatz* (relations avec les entreprises) et *Personalabteilung* (département du personnel), la *Leitung* (direction) était la principale section. Encore appelé *Technisches Büro*, le *Baubüro* (bureau de construction) était un département technique chargé des questions de relevé topographique, d'arpentage, d'essai des matériaux, de creusement des galeries souterraines...). La section *Nachschub* s'occupait de ravitailler les dépôts de l'Organisation Todt en matériaux de construction et en matériel de camouflage. Quant à la *Frontführung* (direction du front), elle devait résoudre les multiples problèmes (logement, cantines, habillement, organisation des loisirs...) des travailleurs de la zone avancée, regroupés dans divers camps. En plus de ces grands départements, l'état-major de l'*EG. West* comprenait encore une section transport (travailleurs et matériaux), une section transmissions, une section médicale et un *SS-Verbindungsführung* (service de liaison SS), chargé de la sécurité et de la police (prévention des sabotages, contrôle du personnel, délivrance des laissez-passer pour pénétrer sur les chantiers, recherche des déserteurs...)⁹.

Pour accomplir sa tâche, l'*EG. WEST* avait divisé le littoral de l'Europe de l'Ouest en secteurs d'activité appelés *Oberbauleitungen* (directions supérieures de construction ou OBL). De taille variable, l'OBL constituait le secteur de base d'intervention de l'Organisation Todt sur le littoral, comme la division était la formation de base dans la *Wehrmacht*. En juin 1944, on comptait, sur les côtes françaises, une dizaine d'OBL. Chacune d'elles était divisée en *Bauleitungen* (directions de construction), elles-mêmes subdivisées en un certain nombre de *Baustellen* (chantiers). Par exemple, huit *Bauleitungen* (cinq autour du point d'appui de Cherbourg et trois autres situées respectivement à Granville, Aurigny et Caen) composaient l'OBL-Normandie qui s'étendait sur 350 km de front de mer, entre Granville et Trou-

ville. Chaque OBL était dirigée par un *Oberbauleiter*, généralement un ingénieur des travaux publics, assisté d'un état-major bâti sur le modèle de celui de l'*EG. West* mais en moins ramifié. Subdivision de l'OBL, la *Bauleitung* (direction de construction) ne possédait, en guise d'état-major, qu'un *technisches Büro* (bureau technique) confié au directeur de l'entreprise allemande la plus importante opérant dans le secteur. Il en était de même sur les *Baustellen* (chantiers)<sup>10</sup>.

#### FIRMES ET GRANDS CHANTIERS

Vaste état-major technique chargé de réaliser les projets de construction de grande envergure du gouvernement du Reich, l'Organisation Todt avait été initialement mise sur pied pour procéder à l'édification du *Westwall*. D'une exceptionnelle densité, ce système défensif bétonné était érigé en quinze mois, grâce à la mobilisation de toutes les grandes entreprises de travaux publics du Reich, précédemment engagées dans la construction du réseau d'autoroutes, et à une abondante main-d'œuvre évaluée à un demi-million d'hommes<sup>11</sup>. Après l'ouverture des hostilités à l'Ouest, l'Organisation Todt allait délaisser les chantiers du *Westwall* et son personnel, groupé en *Baueinheiten* (détachements de construction), était, à la demande du haut commandement, mis à la disposition de la *Wehrmacht*. La mission de ces travailleurs mi-ouvriers, mi-soldats était d'effectuer conjointement avec les unités des *Festungspioniere* (sapeurs du génie de l'armée) diverses tâches, en arrière du front de combat. Il s'agissait de remettre en état des tronçons de voies ferrées détruites dans le nord de la France, de réparer les pistes des aérodromes, de dégager les épaves gênant la navigation dans les canaux le long de la frontière franco-belge et de nettoyer les ports de Dunkerque, Boulogne et Calais dont l'armée pouvait avoir besoin dans le cadre de l'opération *Seelöwe*<sup>12</sup>. Considéré par l'OKW comme étant l'un des éléments composant la *Wehrmachtsgefolge* (la suite de la *Wehrmacht*), le personnel de l'Organisation Todt était astreint à porter un uniforme, une arme et à subir toutes les contraintes de la vie militaire<sup>13</sup>. Face à cet embrigadement, l'Organisation Todt qui, depuis sa création et surtout depuis le début des hostilités, était devenue un refuge pour les membres des SA et du parti peu empressés d'aller grossir les rangs de la *Wehrmacht* et de troquer leur salaire contre une solde de fantassin, réagit avec vigueur. Elle profitait de l'occasion pour souligner qu'elle était *eine zivile Bau-Organisation* (une organisation civile de construction) dépendant du ministère de l'Armement et des Munitions (Todt, puis Speer) n'ayant pas d'ordre à recevoir directement du commandement militaire<sup>14</sup>. Une telle attitude, on s'en doute, devait provoquer des tiraillements permanents entre les deux autorités, jusqu'à la fin du conflit. Alors qu'en théorie, elle était le maître d'œuvre de l'armée et aurait dû, en toute logique, lui être subordonnée, l'Organisation Todt, enfant gâté du parti, devait s'arranger, grâce à l'appui de Hitler, pour conserver intacte sa liberté d'action<sup>15</sup>.

Au cours de l'été de 1940, hormis les travaux de déblaiement dans le nord de la France, et la mise en place de dépôts pétroliers, l'Organisation Todt accomplissait un véritable tour de force en construisant en quelques semaines, sur les côtes du Pas-de-Calais, plusieurs grosses batteries d'artillerie lourde destinées à protéger la flotte de débarquement en Grande-Bretagne<sup>16</sup>. L'année suivante, l'agence de construction al-

lemande réussissait une autre performance, cette fois au profit de la *Kriegsmarine*, en mettant en chantier, sur les côtes françaises de l'Atlantique, cinq *U-Boot-Basen* (bases sous-marines) destinées, initialement, à fournir un abri à une trentaine de sous-marins<sup>17</sup>. Au début de 1942, le gros œuvre était, en partie, achevé dans les trois *U-Boot-Stützpunkte* (points d'appui pour sous-marins) de Brest, Lorient et Saint-Nazaire. Dans les deux autres, Bordeaux et La Pallice, le bétonnage était en cours. Outre les multiples problèmes techniques à résoudre, ces travaux considérables de fortification avaient réclamé, rien que pour l'année 1941, la fabrication de plus d'un million de mètres cubes de béton<sup>18</sup>.

A partir du printemps de 1942, tout en poursuivant son activité sur les chantiers des bases sous-marines et sur les aérodromes de la *Luftwaffe*, la grande tâche confiée à l'Organisation Todt était la construction de l'*Atlantikwall* ou fortification du littoral de l'Europe de l'Ouest (Pays-Bas, Belgique, France). S'étendant à l'origine sur un front de mer long d'environ 4 000 km *zwischen Holland und den Pyrenäen* (entre la Hollande et les Pyrénées), auquel viendra s'ajouter, en fin de 1942, le littoral français de la Méditerranée, la construction du nouveau système défensif allemand était une entreprise d'une autre envergure que la fortification des 600 kilomètres de la *ligne Siegfried*<sup>19</sup>. Conçu à l'échelle du continent européen, l'*Atlantikwall* était plus comparable, par ses dimensions, à la Muraille de Chine qu'au *Westwall* ou à la *Maginot-Linie*. Avec la mise en chantier du Mur de l'Atlantique, la *Kriegsmarine* et la *Luftwaffe*, jusqu'alors principaux clients de l'Organisation Todt, devaient céder leur place à la *Heer* (armée de terre) sur laquelle reposait l'essentiel de la défense du littoral. Pour réaliser ce vaste programme et respecter les délais fixés par le Führer (achèvement de la phase de bétonnage pour le 1er mai 1943), l'Organisation Todt faisait appel aux plus puissantes entreprises de travaux publics et du bâtiment du Reich qui, pour la majorité d'entre elles, avaient acquis, grâce à l'édification du *Westwall* et des bases sous-marines, une grande expérience dans le domaine des constructions fortifiées. Entre ces grosses firmes parfois rassemblées en *Arbeitsgemeinschaften* (communautés de travail) et l'Organisation Todt, mandataire du gouvernement du Reich, le contrat le plus fréquent était le *Leistungsvertrag* (contrat au rendement) : «A part quelques rares exceptions, écrit Dorsch, l'Organisation Todt a toujours travaillé avec des entreprises en utilisant le contrat au rendement, elle a toujours refusé l'exécution de travaux de construction en régie c'est-à-dire effectués directement avec son propre personnel et payés par elle»<sup>20</sup>. A Nuremberg, après guerre, le Dr. Flächner, avocat de l'accusé Speer, dira la même chose : «L'Organisation Todt était une organisation civile... travaillant selon les principes de l'économie privée c'est-à-dire qu'elle faisait exécuter les travaux projetés par des entreprises privées, y compris les firmes étrangères installées dans les pays intéressés et ne faisant que surveiller l'exécution des travaux»<sup>21</sup>. Selon les clauses du *Leistungsvertrag*, l'Organisation Todt qualifiée de *Bauherr* (maître d'œuvre), s'engageait à approvisionner les *Baustellen* (chantiers) en matériaux de construction et à fournir de la main-d'œuvre aux *Unternehmer* (entreprises contractantes). Parmi les plus grandes entreprises allemandes figurait la firme Philip Holzmann de Francfort-sur-le-Main. Cette firme qui, jadis, avait décroché le marché de la construction du *Bagdadbahn* sera présente sur tous les grands chantiers militaires ouverts en France, entre 1940 et 1944 (base sous-marine de

Lorient, batteries à longue portée du Pas-de-Calais, stations de montage et de lancement de fusées V2...). Ayant déjà édifié des abris pour *U-Boote* dans les ports allemands de la mer du Nord, la firme berlinoise Polenski u. Zoellner poursuivra ses travaux avec la construction de la base sous-marine de Brest. Pour bâtir ses stations radar, ses plateformes de DCA ou ses pistes d'atterrissage la *Luftwaffe* ne travaillait qu'avec un petit nombre d'entreprises spécialisées comme la *Strassenbauaktiengesellschaft* (abrégée couramment en Strabag) dont Goering, paraît-il, était le principal actionnaire. Sur l'*Atlantikwall* et sur les chantiers destinés aux armes secrètes, on trouvait les firmes berlinoises Sager u. Woerner, Julius Berger ou Wolfer u. Goebel... toutes spécialisées dans la construction des bunkers.

Du côté français, l'Organisation Todt qui recherchait avant tout l'efficacité devait tout naturellement se tourner vers les grandes entreprises de travaux publics concentrées dans la région parisienne, le Nord et le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure, le Rhône et les Bouches-du-Rhône. Selon Dorsch, les firmes françaises ont donné pleine satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche : *Mit den eingesetzten franz. Baufirmen hat die Organisation Todt im allgemeinen sehr gute Erfahrungen gemacht...* (l'Organisation Todt en règle générale a fait de très bonnes expériences avec les entreprises françaises contractantes...)<sup>22</sup>. L'entrée dans l'Organisation Todt d'un grand nombre d'entreprises françaises incitait le Délégué général à l'équipement national à créer un service spécial baptisé «Bureau de liaison et de défense des intérêts des entreprises françaises». Confié à Francis Drouard, patron d'une grande entreprise parisienne de travaux publics, cet organisme était chargé au sein du Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics (COBTP) des relations entre les firmes françaises et l'Organisation Todt (recherche des contrats, ravitaillement en matériaux, en carburant, en machines, versement des acomptes, application de la législation sociale française...)<sup>23</sup>. Jusqu'au début de 1944, les entreprises françaises ne pouvaient être que sous-traitantes des grandes sociétés allemandes. A partir de cette date, faute de contractants germaniques retenus sur le territoire du Reich pour réparer les dégâts des bombardements aériens alliés, les entreprises françaises, cessant d'être considérées comme des entreprises de seconde catégorie, pourront directement traiter des marchés avec l'Organisation Todt. Dès lors, comme le fait remarquer Dorsch, il était bien difficile d'éviter que l'ennemi n'ait connaissance, par le biais de ses réseaux de renseignements, de projets de construction plus ou moins secrets... » *Hitler hat dies genehmigt, da ihm die «Wirkung vor Deckung» ging* (Hitler avait accepté car il préférait l'efficacité à la sécurité)<sup>24</sup>. D'après un rapport britannique, fondé sur les déclarations effectuées juste après guerre par les anciens dirigeants de l'Organisation Todt, il y avait, en 1944, entre 1 000 et 1 500 entreprises françaises de travaux publics engagées dans l'Organisation allemande : *The number of such firms is estimated at over one thousand possibly reaching 1 500...*<sup>25</sup>. La Commission consultative des dommages et réparations, instance chargée, à partir d'octobre 1944, à la demande du gouvernement provisoire, d'évaluer le préjudice causé par l'occupation à l'état, à la collectivité et aux particuliers, fournit un chiffre voisin. Après avoir signalé, qu'à partir de 1942, la *Besatzungsmacht* (puissance occupante) devait réquisitionner la quasi-totalité des entreprises de travaux publics, le rédacteur de la monographie consacrée à l'industrie de la construction ajoute : «Le nombre total d'entreprises de travaux publics était en

France de 3 500, et seulement 1 500 étaient exclusivement spécialisées dans ce genre d'activité»<sup>26</sup>. Recoupant tout à fait ce que l'on peut lire dans le *Handbook of the Organisation Todt*, ce nombre de 1 500 entreprises fournit, pour le moment, à défaut de sources plus précises, un ordre de grandeur.

#### VOLONTAIRES, REQUIS ET FORÇATS

Jusqu'au printemps de 1942, les effectifs de l'Organisation Todt, sur le front Ouest, demeuraient modestes. Il n'était pas question, alors, de réaliser une mise en défense systématique de la côte, mais seulement de travaux ponctuels (construction de bases sous-marines dans les ports de l'Atlantique, d'aérodromes pour la *Luftwaffe* et de batteries d'artillerie sur les côtes du Pas-de-Calais et dans les îles anglo-normandes). Selon l'historien allemand Hans Umbreit, en mai 1941, l'Organisation Todt employait, en France, environ 60 000 personnes<sup>27</sup>. Dix mois plus tard, en mars 1942, au moment où le *Gauleiter* Sauckel était nommé par Hitler *Generalbevollmächtigte für den Arbeitseinsatz* (plénipotentiaire pour le service de la main-d'œuvre), l'Organisation Todt ne disposait encore, dans le secteur de l'*EG. West*, que de 66 000 travailleurs, en principe tous volontaires<sup>28</sup>. En réalité, l'enrôlement libre n'étant pas suffisant, l'occupant, par diverses manœuvres, s'était arrangé pour créer du chômage, atténuer la résistance patriotique des sans-travail et les amener ainsi, presque spontanément, vers les bureaux d'embauche de l'Organisation. Par exemple, dès le 8 mars 1941, la Délégation française d'armistice protestait près de la Délégation allemande contre les mesures prises par le commandant du district B (lequel couvrait l'Ouest de la France), en vue de mettre à la disposition de l'Organisation Todt un certain nombre d'ouvriers spécialistes français. La délégation française faisait savoir que les autorités allemandes avaient fait parvenir aux préfets des départements composant le district en question, diverses circulaires leur donnant l'ordre d'arrêter tous les travaux publics et de procéder au transfert des ouvriers rendus disponibles vers les chantiers des bases sous-marines de Lorient, Brest ou Saint-Nazaire. Dans le même document, l'occupant, après avoir fait pression sur le gouvernement de Vichy pour qu'il supprime totalement les allocations-chômage versées à la main-d'œuvre étrangère résidant dans notre pays (notamment en zone Sud), demandait à l'administration française de refuser le versement de toute indemnité chômage et, qui plus est, de menacer de poursuite devant un tribunal de guerre, pour sabotage de la collaboration franco-allemande, tous les ouvriers récalcitrants ! Selon le Dr. Michel, chef de l'administration militaire allemande en France, le gouvernement de Vichy devait faire un effort pour appuyer d'une manière plus efficace les initiatives prises par l'Allemagne pour recruter de la main-d'œuvre en France. Montrant l'exemple, le Reich avait contribué à créer une atmosphère favorable entre les deux pays, en libérant «un assez grand nombre de prisonniers de guerre». Il serait temps, en quelque sorte, qu'à la libération de prisonniers, le gouvernement français réponde par une libération des ouvriers ! Bref, la *Besatzungsmacht* attendait que Vichy mette un terme à son attitude d'expectative et entre dans une collaboration constructive<sup>29</sup>. Résultat de toutes ces pressions, exigences et marchandages, l'Organisation Todt obtenait, au printemps de 1941, l'autorisation de recruter de la main-d'œuvre parmi les étrangers séjournant dans les camps de réfugiés ou dans les baraquements du Commissariat à la lutte contre le chômage<sup>30</sup>. Avec plus

de 30 000 travailleurs, les Espagnols, à eux seuls, constituaient plus des deux tiers de cette main-d'œuvre étrangère occupée soit à des travaux forestiers (bûcheronnage et carbonisation), à des travaux sur les chantiers des barrages hydroélectriques soit dans l'industrie. A la fin de l'année de 1941, à la suite de plusieurs passages, les autorités allemandes avaient prélevé dans les divers dépôts environ 15 000 «volontaires», en grande majorité, des réfugiés espagnols, que l'occupant considérait comme étant à sa disposition. En cas de protestation de la part des autorités françaises, l'occupant avait laissé entendre qu'il se verrait dans l'obligation de procéder au recrutement d'une main-d'œuvre française équivalente en zone Nord !<sup>31</sup>

A partir du printemps de 1942, avec la mise en chantier du Mur de l'Atlantique, l'Organisation Todt mobilisait les grandes entreprises privées de travaux publics et du bâtiment du Reich et des pays occupés, à l'Ouest. Le recrutement de la main-d'œuvre était, à la fois, confié à l'Organisation Todt et aux firmes. Alors que les entreprises multipliaient les annonces dans les journaux, de son côté, l'Organisation Todt obtenait du gouvernement français l'autorisation de déclencher, en zone occupée comme en zone libre, une vaste campagne de propagande invitant les Français à aller travailler sur les chantiers du littoral<sup>32</sup>. Axée sur les hauts salaires et les multiples primes (de séparation, de travail en zone dangereuse, d'intempéries...) dont pouvait bénéficier l'engagé volontaire, cette campagne de raccolage s'accompagnait de la mise en place, sur l'ensemble du territoire français, de trois cents *Werbestellen* (bureaux d'embauche)<sup>33</sup>. Une note confidentielle du Secrétaire d'état au Travail, datée du 10 juin, invitait les inspecteurs divisionnaires du travail et les préfets à faciliter l'installation des bureaux de placement allemands et à communiquer à ces nouveaux services les listes d'ouvriers licenciés<sup>34</sup>. De son côté, Laval, chef du gouvernement, s'engageait à fermer plusieurs chantiers de travaux d'intérêt national ouverts, depuis la fin de l'année 1940, par le Commissariat à la lutte contre le chômage et à mettre sur le marché du travail, c'est-à-dire à la disposition des autorités d'occupation, la main-d'œuvre privée d'embauche et plongée dans le désarroi. Grâce à toutes ses manœuvres qui s'ajoutaient à la loi sur la concentration et sur la fermeture de certaines entreprises, l'Organisation Todt atteignait le cap des 100 000 travailleurs français sur ses chantiers, à la fin du mois d'août 1942. C'était encore très insuffisant par rapport à l'ampleur du projet du Mur de l'Atlantique. C'est alors que, faisant pression sur le gouvernement de Vichy, l'occupant contraignait celui-ci à promulguer la loi du 4 septembre 1942. Instituant un service national obligatoire du travail, cette loi donnait au gouvernement le pouvoir d'affecter de façon autoritaire la main-d'œuvre aux tâches «que ce dernier jugerait utiles dans l'intérêt supérieur de la nation». En d'autres termes, cela signifiait que tout travailleur civil pouvait être mobilisé en vue de fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'Allemagne ou à l'exécution de ses commandes en France. Avec la publication de cette loi, véritable charte légale de la mobilisation civile, prenait fin la période des engagements volontaires ou pseudo-volontaires, et débutait celle du recrutement fondé sur la contrainte.

Etablissant le Service du Travail Obligatoire (STO) et faisant du départ en Allemagne pour deux ans, une obligation comparable à celle du service militaire, pour les jeunes nés entre 1920 et 1922 (compris), la loi du 16 février 1943 n'a pas grand chose

à voir avec l'Organisation Todt qui travaillait, à cette époque, essentiellement hors des frontières du Reich. En fait, le STO devait indirectement entraîner un gonflement des effectifs de l'Organisation Todt : à tout prendre, entre le transfert dans les usines du Reich et un séjour dans les baraquements de l'Organisation Todt, sur le littoral français, il n'y avait, en général, aucune hésitation. Ainsi, grâce à la mise en place du STO, l'Organisation Todt devait indirectement bénéficier d'un afflux de main-d'œuvre française. Celle-ci qui dépassait les 150 000, en décembre 1942, frôlait les 200 000, au printemps de 1943<sup>35</sup>. Cette croissance allait soudainement s'interrompre, au début de l'été de 1943, et, à partir de cette époque, l'effectif des bataillons de requis français travaillant sur les chantiers du Mur de l'Atlantique n'allait cesser de décliner pour se stabiliser, à la veille du débarquement de Normandie, autour de 85 000 hommes<sup>36</sup>. En un an donc, entre juin 1943 et juin 1944, l'Organisation Todt allait perdre 100 000 travailleurs français ! A l'origine de ce brutal renversement, on trouve le déplacement, au cours de l'été de 1943, d'environ 50 000 ouvriers français des chantiers du Mur de l'Atlantique vers les barrages de la Ruhr détruits par l'aviation alliée<sup>37</sup>. Provoquant une grande agitation dans la main-d'œuvre, ce transfert, effectué contre la volonté des ouvriers allait avoir des conséquences catastrophiques et durables<sup>38</sup>. Considérant que, contrairement aux promesses faites, l'entrée dans l'Organisation Todt était une première étape avant le départ en Allemagne, que les primes promises n'étaient pas versées, qu'en raison des bombardements alliés, le travail était dangereux, que la durée de présence sur les chantiers était trop longue, que les conditions de vie dans les camps d'hébergement collectif étaient lamentables, beaucoup d'ouvriers s'échappaient des chantiers de la «Todt». Selon leurs motivations, les fuyards se perdaient, sous une fausse identité dans la foule des grandes villes ou bien se dirigeaient vers les entreprises industrielles travaillant en France pour les besoins de l'armée allemande où ils bénéficiaient de conditions de travail moins pénibles ou encore, pour les plus jeunes, gagnaient le maquis. Pour combler les vides, la puissance occupante était contrainte de procéder au rapatriement progressif des ouvriers transférés en Ruhr contre leur gré et, surtout, de faire venir, sur le littoral français, des contingents massifs de travailleurs forcés en provenance des pays occupés à l'Est. De son côté, Speer, à la suite de discussions avec Bichelonne, le ministre de la production industrielle, faisait de l'Organisation Todt, à l'automne de 1943, une *Speerbetrieb* (entreprise bloquée). Cette décision signifiait que l'appartenance à l'Organisation Todt était une garantie officielle contre une éventuelle déportation en Allemagne<sup>39</sup>. La bonne nouvelle était annoncée à grands renforts de publicité à la population française par les services de propagande de l'Organisation<sup>40</sup>. Partiellement destiné à combattre les avertissements de la radio anglaise qui ne cessait de répéter qu'à la Libération, ceux qui auraient travaillé pour les services allemands seraient sévèrement punis, cet intense bourrage de crâne ne devait rien changer à la situation. Et ce ne sont pas les quelques efforts faits pour améliorer la *Bunkersuppe* (nourriture distribué sur les chantiers), pour rendre moins insalubres les conditions d'hébergement dans les camps ou pour augmenter les salaires officiellement bloqués depuis le printemps de 1941, qui devaient provoquer un renversement de la tendance. Entreprise à la fin de l'année 1943, la dernière grande campagne de recrutement déclenchée par l'Organisation Todt visait à recruter 85 000 travailleurs, partagés en deux ensembles : un contingent prioritaire de 55 000 hommes avant la mi-janvier 1944 et les 30 000 autres dans les deux mois suivants. Au

Secrétariat d'état à la main-d'œuvre, était réservé le soin de fixer la contribution de chaque département. A la fin du mois de janvier, en dépit de la chasse aux resquilleurs et aux filous, menée par les *Fledkommandanturen*, l'Organisation Todt n'avait reçu que 24 000 travailleurs (4 850 Républicains espagnols, Juifs et Polonais, au lieu de 10 000, 2 180 Indochinois au lieu de 4 000, 1 500 employés français des Ponts et Chaussées au lieu de 5 000, 15 449 travailleurs civils fournis par les préfets au lieu de 30 000, et zéro *Jugendliche des Jahrganges 1923* (jeune de la classe 1943) au lieu de 6 000 !) Bref, il manquait plus de 30 000 hommes. Chef de la section du recrutement de la main d'œuvre à l'*EG. West*, le Dr. Sasse écrivait, dans son rapport destiné à l'*OT-Zentrale* (Berlin), que sur les 4 400 personnes que devait fournir Paris «où existent d'innombrables possibilités de se dissimuler», 98 seulement s'étaient présentées<sup>41</sup> ! C'était la première fois qu'on constatait un décalage aussi important entre les exigences allemandes, que celles-ci concernent les départs vers le Reich ou l'embauche sur les chantiers de l'Organisation Todt, et la réponse de la population française. Incontestablement, les comportements avaient évolué depuis 1942, y compris chez les fonctionnaires des services administratifs chargés des opérations de recensement et de désignation de la main-d'œuvre. A n'en pas douter, comme l'écrit Robert Aron, cette campagne de désobéissance visant au sabotage des demandes de l'occupant était l'œuvre de la Résistance : sans avoir pu être récupérées par le Reich, des forces de travail disparaissaient des chantiers du littoral et des usines françaises ! Ce n'est pas sans inquiétude que le commandant du front Ouest constatait ce phénomène et observait le gonflement des effectifs de l'Armée Secrète. Afin de compenser ces déficits, Sauckel obtenait, le 1er février 1944, du gouvernement de Vichy, que ce dernier élargisse le champ d'application de la loi du 4 septembre 1942 et que la réquisition de la main-d'œuvre s'étende à tout l'éventail de la population active (de 16 à 60 ans pour les hommes et de 18 à 45 ans pour les femmes). Le mois suivant, Berlin ordonnait la dissolution des Chantiers de jeunesse et l'embauche immédiate des 30 000 jeunes rendus à la vie civile, dans l'Organisation Todt, sur les chantiers de la *Wehrmacht* et dans les usines «S». Cet apport n'était pas suffisant pour combler les vides créés par les désertions dont le nombre ne cessait de croître. Les fuites avaient atteint un tel degré qu'en mars 1944, l'Organisation Todt envisageait de punir les firmes peu sérieuses qui laissaient échapper leur main-d'œuvre et de multiplier le nombre des *Erziehungslager* (camps de redressement) pour déserteurs retrouvés.

Trois catégories de personnes composaient la main-d'œuvre de l'Organisation Todt : l'*OT-eigenes Personal*, les *Firmenangehörigen* et les *ausländischen Arbeiter*<sup>42</sup>. Constituant les cadres administratifs et techniques de l'Organisation Todt, le premier groupe, hormis quelques collaborateurs nordiques, ne comprenait que des Allemands. Appartenant à une organisation paramilitaire, l'*OT-eigenes Personal* (personnel permanent de l'Organisation Todt) était soumis à une hiérarchie et contraint de porter un uniforme, une arme et un *Dienstbuch* (livret) analogue au livret du soldat. Le salaire, augmenté de différentes primes, distinguait radicalement *die OT-Männer* (les hommes de l'Organisation Todt) des membres de la *Wehrmacht*. Avec les *Firmenangehörigen* (personnel des firmes allemandes travaillant sur les chantiers du Mur), les cadres de l'Organisation Todt représentaient environ 15 000 hommes, soit environ cinq pour

cent de la main-d'œuvre totale de l'Organisation Todt en France. Le gros des troupes de l'Organisation, plus de 90%, était constitué par la catégorie des *ausländischen Arbeiter* (travailleurs étrangers). A l'intérieur de cette masse humaine provenant de tous les pays d'Europe occupés, on distinguait, en fonction de la race et du mode d'entrée dans l'Organisation (volontariat ou enrôlement d'office), plusieurs groupes au statut différent. Au sommet, était la catégorie des *Frontarbeiter* (ouvriers de la zone avancée) composée de travailleurs nordiques (Danois, Norvégiens, Hollandais, Flamands), qui s'étaient engagés volontairement chez «Todt». Faisant partie, au surplus, des populations assimilables sur le plan du sang, ces collaborateurs pouvaient exercer des fonctions de responsabilité au sein de l'Organisation. En dessous, on trouvait le groupe des *Einsatzarbeiter* rassemblant des travailleurs français, espagnols franquistes, wallons et italiens qui ne pouvaient devenir *Frontarbeiter* en raison de leur race. Cette catégorie intermédiaire était une sorte de *consolation prize* (prix de consolation) destiné à récompenser l'engagement volontaire<sup>43</sup>. Les volontaires, ou soi-disants volontaires, de race slave (Polonais, Tchèques, Russes) étaient regroupés dans la catégorie intermédiaire des *Ostarbeiter* (travailleurs de l'Est)<sup>44</sup>. *Einsatzarbeiter* et *Ostarbeiter* avaient droit à certaines primes en plus du salaire de base, ainsi qu'à un jour de repos par semaine. Ces volontaires mis à part, le reste des travailleurs était divisé en *Hilfsarbeiter* et en *Zwangsarbeiter*. Rassemblant tous les travailleurs requis, les *Hilfsarbeiter* (travailleurs auxiliaires) vivaient dans des baraquements, regroupés par nationalité, et gardés par des hommes en armes. Ils ne touchaient qu'un maigre salaire pour des semaines dépassant souvent les soixante heures. Tout au bas de l'échelle, étaient les *Zwangsarbeiter* (travailleurs forcés). Constitués d'enfants, de vieillards, d'hommes et de femmes, les bagnards de l'Organisation Todt étaient des partisans soviétiques, des communistes, des Juifs, des Républicains espagnols, des apatrides, des condamnés politiques ou des travailleurs récalcitrants de toutes nationalités. Arrivés en masse sur le front Ouest, à partir de la fin de 1942, ils n'avaient droit à aucun respect. A ces forçats, étaient réservées les besognes manuelles les plus pénibles et les plus dangereuses. Mal nourris, vêtus de haillons, portant dans le dos une lettre indiquant leur origine, vivant dans des camps entourés de barbelés et surveillés par des SS impitoyables, ils travaillaient de jour comme de nuit, ne bénéficiant d'aucun repos. Classés dans la catégorie des *Untermenschen*, ils constituaient pour l'Organisation Todt une immense réserve de main-d'œuvre totalement gratuite.

Sur l'ensemble des fronts, l'Organisation Todt comprenait, en juin 1944, 1 400 000 hommes, dont 1 200 000 étrangers encadrés par 200 000 Allemands. Cette armée de travailleurs se répartissait en deux groupes presque égaux : 500 000 hommes sur le territoire du Reich et 700 000 dans les pays occupés d'Europe. Sur le front occidental (Pays-Bas, Belgique, France), l'*EG. West* disposait, à la veille du débarquement de Normandie, de 340 000 hommes, dont 291 000, soit plus de 85% étaient stationnés en France. Avec ce total, notre pays était, de loin, celui qui avait la plus forte densité de travailleurs de l'Organisation Todt, devant la Pologne (130 000), l'Italie (80 000), la Norvège (70 000) et les pays balkaniques (50 000). Les 291 000 travailleurs de l'Organisation Todt en France se décomposaient en 15 000 Allemands (cadres de l'Organisation Todt et des entreprises germaniques en activité sur le littoral), 85 000 Français, 25 000 coloniaux et 165 000 travailleurs étrangers. La

main-d'œuvre française comprenait le personnel des entreprises directement engagées dans l'Organisation Todt et les requis. Avec la main-d'œuvre coloniale (Algériens, Marocains et Indochinois), la France fournissait, à la veille du débarquement, un tiers des effectifs de l'Organisation Todt sur le front Ouest<sup>45</sup>. Au nombre de 165 000, les travailleurs étrangers engagés dans l'Organisation Todt, sur le littoral français, étaient composés de 50 000 *Zwangsarbeiter* (travailleurs forcés), 35 000 Polonais et Tchèques, 20 000 Italiens (dont une partie provenait de la IV<sup>e</sup> Armée italienne dissoute en septembre 1943), 15 000 Espagnols franquistes, 15 000 *Ostarbeiter*, 20 000 Hollandais et Belges et 5 000 Baltes.

Au total, bien que présente sur tous les théâtres d'opérations, c'est sur le front Ouest, que l'Organisation Todt a mené son programme de travaux le plus considérable avec l'édification du Mur de l'Atlantique et réalisé ses performances les plus extraordinaires avec la construction des abris pour sous-marins et des bases de lancement de fusées. Monstrueuse machine à produire du béton, à fabriquer des blockhaus à la chaîne et à édifier des ouvrages qui figurent parmi les plus importants jamais construits par les hommes, l'Organisation Todt demeure, dans l'histoire, un exemple unique.

Rémy DESQUESNES  
Docteur d'Etat - Mémorial de Caen

#### NOTES

<sup>1</sup> K.D. Bracher, *Die deutsche Diktatur-Entstehung Struktur, Folgen des Nationalsozialismus*, Berlin, 1969, traduit en français sous le titre *La Dictature allemande - Naissance, structure et conséquences du National-Socialisme*, Ed. Privat, 1986, 194 p. Martin Broszat, *Der Staat Hitlers, Grundlegung und Entwicklung seiner inneren Verfassung*, DTV, München, 1986, 328 p. (L'Etat hitlérien - l'Origine et l'évolution des structures du Troisième Reich), cité plus loin *Der Staat...*

<sup>2</sup> Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940-1944*, Harold Boldt Verlag, Boppard am Rhein, 1968, 360 p. cité plus loin *Der Militärbefehlshaber... German military government over Europe - Economics controls in occupied Europe - OSS - Research and analysis branch - Washington, 1945, 155 p.* App 1. Organization of the department for economics (Abteilung Wirtschaft) of the MBH - Paris - Dossier 1 - BB 35-79-AN.

<sup>3</sup> Xaver Dorsch, *Organisation Todt in Frankreich u. in Deutschland*, MS-B-670, 14, cité plus loin *OT in Frankreich.. Bundesarchiv-Freiburg.*

<sup>4</sup> En réalité, les travaux de fortification sur la frontière Ouest avaient commencé dans les semaines suivant la réoccupation de la Rhénanie (27 mars 1936). Au même titre que les constructions des autoroutes, ce programme de travaux militaires devait contribuer à résoudre le problème du chômage en Allemagne. Au printemps de 1938, après deux ans de labeur, il était clair que le *Festungspionier* (génie de forteresse de l'armée allemande), malgré le concours du *Reichsarbeitsdienst* (service du travail du Reich), n'arriverait pas à achever les travaux dans un délai raisonnable. Faute d'Organisation Todt, les travaux de fortification étaient, à cette époque, réalisés par voie d'adjudication par des entreprises civiles, selon les directives des autorités militaires.

<sup>5</sup> M. Broszat, *Der Staat...*, 328.

<sup>6</sup> K.D. Bracher, *La Dictature allemande...* 446.

<sup>7</sup> M. Broszat, *Ibid.*, 331.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 332.

<sup>9</sup> Franz W. Seidler, *Die Organisation Todt-Bauen für Staat und Wehrmacht 1938-1945*, Bernard u. Graefe Verlag, Koblenz, 1987, 299 p. *Handbook of the Organisation Todt* - MIRS - London - 1945 - 435 p., R.50 I/IC - Bundesarchiv. Koblenz.

<sup>10</sup> Basic facts about O. Todt - MIRS/MR/OT/3/45. WO 208/3184/ - PRO - Londres and Development of the O. Todt (1938-1945) - MIRS/MR/OT/4/45. WO 208/3184, 19 p. - PRO - Londres.

<sup>11</sup> La moitié des 500 000 hommes était composée de travailleurs civils venant des chantiers des autostrades, l'autre moitié d'une main-d'œuvre peu qualifiée composée de soldats du génie et de jeunes gens provenant du *Reichsarbeitsdienst* (RAD ou Service du travail volontaire). En septembre 1939, 11 300 ouvrages fortifiés étaient achevés, 12 000 en cours de bétonnage et 9 millions de tonnes de béton avaient été produites. *Ausbau des Westwalls*. M1-14/351 - IWM, et Xaver Dorsch, *OT in Frankreich...* MS-B-670, 14.

<sup>12</sup> Kumpf (Dip. Ing. Walter), *Die OT im Kriege*, in *Bilanz des Zweiten Weltkrieges*, Gerhard Stalling Verlag, 1953, 289-290.

<sup>13</sup> *Die OT zählte zum Wehrmachtsgefolge* (l'OT appartenait à la suite de la *Wehrmacht*), X. Dorsch, *OT in Frankreich...*, MS-B-670, 24. Les hommes de l'OT pouvaient utiliser les casernes, la poste et le réseau téléphonique de la *Wehrmacht*, X. Dorsch, *Die Organisation Todt*, MS-B-671, 10. Bundesarchiv-Freiburg.

<sup>14</sup> Malgré les demandes effectuées par les autorités militaires pour que les membres de l'OT travaillant sur le front reçoivent une solde comme les soldats de la *Wehrmacht*, leurs voisins, *der Lohn* (le salaire) fut maintenu. Seul, écrit Dorsch, chef de l'OT-Z, un salaire et diverses primes pouvaient inciter les travailleurs à accomplir leur tâche. En aucun cas, la troupe armée n'est à comparer à une organisation bâtie sur le principe d'une entreprise privée, X. Dorsch, *OT in Frankreich...*, MS-B-670, 25-26.

<sup>15</sup> X. Dorsch, *Organisation Todt. Die Vertreter der OT als Generalingenieure beim OKH u. bei den Heeresgruppen*, MS-P-037, 4 et 5 (Les représentants de l'OT comme ingénieurs-généralistes près de l'OKH et près des Groupes d'armée).

<sup>16</sup> X. Dorsch, *OT in Frankreich. Einbau der schweren Batterien auf Cap Gris Nez. Unternehmen Seelöwe* - Sommer u. Herbst 1940, MS-B-670, 31-35. (Edification des batteries lourdes du Cap gris Nez - Opération Otarie - Été et automne de 1940).

<sup>17</sup> X. Dorsch, *OT in Frankreich. Bau der U-Boot, Stützpunkte*, MS-B-670, 65-77 (Construction des points d'appui pour sous-marins). Par la suite, avec le développement de l'*U-Bootwaffe* (arme sous-marine), on agrandit les constructions existantes pour fournir un abri à une centaine de sous-marins. En 1944, 50 mouillages seulement sur les 96 prévus étaient achevés, malgré la fabrication de 4,5 millions de tonnes de béton.

<sup>18</sup> Bâties juste en bordure du rivage, les bases sous-marines, ouvrages très lourds, exigeaient que les fondations prennent appui sur la roche-mère recouverte parfois, comme à Lorient, par plus de 20 mètres de sédiments. Présentant des conditions géologiques et des conditions d'accès différentes, chaque *U-Boot-Basis* demandera, pour sa construction, une étude particulière. Il n'était pas question ici de standardisation, à la différence des ouvrages du Mur de l'Atlantique. Pour la fabrication du béton, voir X. Dorsch *Wichtigste Bautypen des Atlantikwalles und für V. Waffen*. Anlage 3 : monatliche Betonleistungen seit Beginn der Bauarbeiten - Angabe in 1 000 M3, in Ob. West (part one), in *Geschichte des Oberbefehlshabers West*, FMS-MS-T.121, 2204-2220 - Freiburg - (Principaux types de constructions du Mur de l'Atlantique et pour les armes V) - Annexe 3. Production mensuelle de béton depuis le début des travaux (en milliers de m3), dans le secteur de l'Ob. West (Pays-Bas, Belgique, France).

<sup>19</sup> Hans Shuhmann, *OT im Einsatz*, München Verlag Knorr u. Hirth, 1943, 70-74.

<sup>20</sup> X. Dorsch, *O. Todt in Frankreich...*, 19.

<sup>21</sup> TMI - Nuremberg, *Procès des grands criminels de guerre*, T.XIX, 216-217.

- <sup>22</sup> X. Dorsch, *Ibid*, 80.
- <sup>23</sup> *Annales FNTP*, Oct. 1942, 450. Henri Garnier - *Rapport présenté à l'assemblée des délégués régionaux du COBTP, le 23 octobre 1943* - Dossier 510, 40 p. 68 AJ 40-129-AN. Henri Garnier - *Le comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics - 5 décembre 1940 - 30 janvier 1945 - Quatre ans au service du pays et de la profession* - Mars 1945.
- <sup>24</sup> X. Dorsch, *OT in Frankreich...*, 80.
- <sup>25</sup> *Handbook of the Organisation Todt*, 171.
- <sup>26</sup> *Commission consultative des dommages et des réparations - Dommages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation ennemie 1939-1945 - Part imputable à l'Allemagne* - Imp. Nle, 1950, 9 Tomes - T. IV, Prélèvements et destructions de matériels industriels en France, 73 et Monographie A.I.51 - Bâtiment et travaux publics, 6. Rémy Desquesnes - *Atlantikwall et Südwall - La défense allemande sur le littoral français (1941-1944)* - Thèse de doctorat d'Etat - Univ. de Caen - 1987, 2 Tomes - T.I, 228-233, Bilan de la collaboration de l'industrie de la construction.
- <sup>27</sup> Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber...*, 331.
- <sup>28</sup> Lettre de Sauckel à Hitler - TMI - *Procès des grands criminels de guerre* - Document PS-556 T.XXVI, 153.
- <sup>29</sup> TMI - Nuremberg - Documents 1183/PS et F. 522 déposés par le Ministère public français respectivement sous les numéros RF/26 et RF/42.
- <sup>30</sup> Hans Umbreit, *Der MBH...*, 321-322.
- <sup>31</sup> Lettre de Pucheu, ministre d'état à l'Intérieur à M. L'Amiral de la Flotte, Vice-Président du Conseil (20 octobre 1941). TMI-Nuremberg - Documentation de la Section économique du Ministère public français - P.V. des audiences janv.-fév. 1946, BB-35-13-AN.
- <sup>32</sup> Un car publicitaire itinérant, recouvert d'affiches du maréchal Pétain et diffusant l'hymne «Maréchal, nous voilà», fournissait des renseignements détaillés, TMI - Nuremberg - PV des audiences janvier-février 1946 - BB 35-13-AN. Le responsable des questions de main-d'œuvre à l'EG. West était le Dr. Fritz Schmetter.
- <sup>33</sup> Hans Umbreit, *Der MBH...*, 324 - Les 300 *Werbestellen* étaient mis en place en mai 1942.
- <sup>34</sup> Robert Aron, *Histoire de Vichy*, T. II, 201.
- <sup>35</sup> *Einsatz von Arbeitskräften aus den besetzten Gebieten* - Bd. III, 106 - AJ 30-847-AN- (Situation de la main-d'œuvre dans les pays occupés). D'après Sauckel, en mars 1943, il y avait 248 000 travailleurs sur les chantiers de l'OT, à l'Ouest, TMI - *Procès des grands criminels de guerre*, Doc. PS-556, T. XXVI, 153. En avril 1943, à la demande des autorités d'occupation, Vichy instituait un Certificat de travail, obligatoire pour tous les hommes âgés de 18 à 50 ans.
- <sup>36</sup> *Handbook of the OT*, Chart VI, Manpower data.
- <sup>37</sup> TMI - Nuremberg - *Procès des grands criminels de guerre* - Audience du 23 juillet 1946, T. XIX, 216.
- <sup>38</sup> *Die Arbeiterlage bei der EG. West (4.10.1943)*, Verwaltung - Hauptabteilung Arbeit - Der Militärbefehlshaber in Frankreich, Bd. XI, 36 p. AJ 40-848- Dossier 3-AN- (La situation de la main-d'œuvre dans le secteur de l'EG. West).
- <sup>39</sup> La création des *Speerbetriebe* était une victoire de Speer, ministre du Reich, chargé de l'organisation du travail dans les territoires occupés, sur Sauckel, chargé du recrutement de la main-d'œuvre pour les usines situées sur le territoire du Reich. Pour être classée «S», l'entreprise devait consacrer au moins les trois quarts de son activité à la satisfaction des commandes allemandes :c'était le cas, en France, à la fin de 1943, de 15 000 établissements industriels, Roger Gaillochet, Les Usines «S», in *La vie de la France sous l'occupation*, T. I, 37. En 1944, étaient classés «S» : la SNCF, les transports par eau, par routes, les mines, les organismes de production et de distribution électrique, les chantiers des barrages, les entreprises forestières et les établissements industriels travaillant pour la *Wehrmacht*. Le représentant en France de

Sauckel était le Dr. Ritter, remplacé, après son assassinat par la Résistance, en septembre 1943, par le Dr. Glatzel.

<sup>40</sup> *OT-Einsatz*, 7 Oktober 1944 - Rapport de l'Arbeitsamtsdirektor, Dr. Sasse, Hauptabteilung Arbeit - EG. West - Paris - Militärbefehlshaber in Frankreich - A 7/520 - AJ 40-849-3-AN.

<sup>41</sup> Ces chiffres sont extraits des rapports figurant dans les archives du Majestic, *OT-Einsatz...*, 5, MBH, A7/520-AJ 40-849-AN. Les autorités allemandes estimaient le nombre des *Rot-Spanier* (Espagnols rouges) en France à 40 000. *Einsatz von Arbeitskräften aus den besetzten Gebieten*, Bd. III, 168. AJ 40-847-AN.

<sup>42</sup> *Handbook of the O. Todt* - Classification of OT Personal, 121.

<sup>43</sup> Slaves, Juifs, communistes ne pouvaient devenir *Einsatzarbeiter*.

<sup>44</sup> La majorité des Ostarbeiter étaient des Russes de l'armée Vlassov qui refusaient de prendre les armes contre leur patrie.

<sup>45</sup> Il y avait environ 20 000 Nord-Africains dans l'OT, en majorité des Algériens. La plus grande partie de ces travailleurs était arrivée en France, juste avant le conflit pour satisfaire les besoins de l'industrie nationale en main-d'œuvre non spécialisée. Les autres (notamment les Marocains) viendront au début de l'automne de 1942, lors du lancement de la grande campagne de recrutement par les entreprises de travaux publics entrées dans l'OT, *Rapport de l'Institut de la conjoncture du gouvernement français sur la mise au travail forcé des groupements constitués*, cité par le Ministère public français près du TMI, BB 35-13, 28 AN.. Cette source de recrutement de la main-d'œuvre sera totalement tarie après Torch.